

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20190611.13</b>	<b><u>Séance du 11 juin 2019 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-dix-neuf</b> du mois de juin le onze juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 juin 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 juin 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES AL 693 ET AL 694  
A MM. MOHAMED KASSIMI ET JORDAN TRENTIN  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20171212.10 EN DATE DU 12 DECEMBRE 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Mohamed KASSIMI, domicilié à SELONCOURT, 1 rue de la Combe Guenot et Monsieur Jordan TRENTIN, domicilié à AUDINCOURT, 24 bis rue de Bondeval, souhaitent acquérir chacun une parcelle communale en haut de la rue de la Mélenne à Seloncourt.

Le terrain communal cadastré AL 672, d'une surface initiale de 10a 13ca a été découpé en deux parcelles dont les numéros et les surfaces sont les suivants :

- AL 693 : d'une surface de 5a 48ca
- AL 694 : d'une surface de 4a 65ca.

Le prix proposé à la vente est de 45 € le m<sup>2</sup>.

Les frais d'actes notariés et les frais de bornage et de division seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ces deux terrains.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 16 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise la vente de deux parcelles cadastrées AL 693 et AL 694 d'une surface respective de 5a 48ca et 4a 65ca, au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, à MM. KASSIMI ET TRENTIN ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 11 juin 2019

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**